

Réunion du Conseil municipal
12 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le 12 janvier, à 18h00

Le Conseil municipal de Criteuil la Magdeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERE Michel, Maire.

Présents: 9

Excusé(es) : 1

Procuration (s): 1

Secrétaire de séance : Gisèle Desmortier

1. Approbation du Compte-rendu du 12 décembre 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des réunions des Adjointes et Conseillers :

- CCAS : Remerciements à Gisèle Desmortier, Françoise Marchesson, Pierre Boquet, Jean-Louis Paviot et Florence Savin pour la distribution des boîtes de chocolat et des paniers garnis.

3. Relation avec la Grand Cognac Communauté d'Agglomération

La 1ère réunion se tiendra le 5 janvier 2017 et l'élection du président et Vices Présidents sera le 19 janvier 2017.

4. Compte rendu réunion pour l'Église avec l'architecte

Le Maire explique au Conseil qu'une réunion s'est tenue aujourd'hui à 10 heures en présence des représentants de l'UDAP 16 (Mme Léger), du CAUE (Mr Lepkowski), de la DRAC (Mmes Lucas et Beaufort) et de Mr Leblanc Architecte du Cabinet Architecture Patrimoine.

Ce dernier a présenté un avant projet sommaire après étude sur le terrain. Il s'avère que l'édifice présente des problèmes de stabilité au niveau du chevet et de la coupole supportant le clocher ainsi qu'un état de dégradation important des charpentes. Ces désordres nécessitent de très importants travaux de restauration et de réfection de charpente. Du fait de cette nouvelle étude, le coût de l'enveloppe prévisionnelle de travaux explose de 35%. C'est pourquoi, Mr Leblanc est contraint de prévoir une petite restauration des façades. Ne sachant pas vraiment quelle décision prendre, nous allons prendre contact avec la DRAC et l'ATD16 pour connaître la marche à suivre.

5. Délibération cession parcelle Mme Massuyau Céline

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015, décidant le déclassement et l'aliénation d'une section du chemin rural de la Magdeleine à Chez Guibon et la création d'une nouvelle section de chemin rural se substituant à la précédente entre la Magdeleine (Viaux) et chez Guibon, ;

Il rappelle également la cession par la commune au profit de Madame Céline Massuyau d'une partie du chemin rural après son déclassement, cadastré section G n° 519, lieu dit « Roulle Diner », d'une contenance fiscale de 6a 35ca,

et l'accord de Madame Céline Massuyau, de céder à la commune par voie d'échange, une parcelle dont elle est propriétaire pour déplacer et recréer le chemin rural section G n° 517, lieu dit « Près de Chez Guibon » d'une contenance estimée à 6a 50ca ; afin d'assurer la continuité avec le chemin rural de la Magdeleine au Guibon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition, par voie d'échange, de la parcelle section G n° 517 pour 6a 50ca appartenant à Madame Céline Massuyau contre la parcelle section G n° 519 pour 6a 35ca appartenant à la commune, conformément aux dispositions de l'article L3112-3 du CGPPP et sans soulte.

6 . Délibération indemnité représentative de logement 2016 pour les instituteurs.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 9 décembre 2016 reçu de Monsieur le Préfet de la Charente ayant pour objet la fixation de l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

En concertation avec le Comité des Finances Locales, Monsieur le Préfet a procédé à la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2016, soit un montant de base de l'I.R.L de

2 185,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, émet un **avis favorable** à la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs et directeurs d'école pour l'année 2016.

7 . Point sur la salle des fêtes:

La salle des fêtes a été repeinte entièrement. La moquette et les rideaux de la scène vont être changés. On va ajouter 9 appliques dans la grande salle. Le montant total s'élève à 18 000 euros. La salle sera finie pour la cérémonie des vœux.

8 . Voeux du Maire:

Cette année, Monsieur le Sous Préfet et Maryline Reynaud seront présents à la cérémonie des vœux, samedi 21 janvier 2017 à 10h30. « Aux Delices du Terroir » va nous concocter les petits fours pour 100 personnes.

Un questionnaire sera distribué aux invités pour connaître leurs avis concernant le choix des jours pour les vœux.

9 . Informations et questions diverses :

- Deux intervenants de la complémentaire santé Mutualia ont rencontré le conseil municipal pour proposer de souscrire une convention collective avec la commune avec un tarif préférentiel. Tous les habitants de Criteuil la Magdeleine pourront en bénéficier. Nous allons demander un modèle de convention pour l'analyser et le présenter au prochain conseil.